çois Jenckheere, garçon boulanger et Marie Depractere, servante. — François Vercruysse, 27 ans, tisserand, et Irma Debouvries, 26 ans, soigneuse. — Henri Merchez, 26 ans, tisserand, et Sidonie Duhamel, 24 ans, journalière. — Adolphe Demeyer, 27 ans, journalier, et Sidonie Lepoutere, 27 ans, couturière. — Hector Duhamel, 31 ans, cordonnier, et Léonie Knockaert, 28 ans. — Jules Renard, 29 ans, menuisier, et Marie Corsin, 21 ans. — Alphonse Tiberghien, 32 ans, employé, et *Coralie Demasure, 29 ans, sans profession.* — Alfred Vanrullen, 32 ans, tisserand, et *Augustine Haringkouke*, 25 ans, bobineuse. — Gustave Lepers, 25 ans, liseur, et Victorine Delhart, 25 ans, fileuse. — Gustave Desomer, 23 ans, tisserand, et Philomène Leplat, 19 ans, piquûreuse. — Albert Cornille, 23 ans, sans profession, et Lucie Deroubaix, 23 ans, sans profession. — Liévin Poelmad, 30 ans, cordonnier, et Hortense Jooris, 24 ans, ménagère. — Amand Coene, 29 ans, tisserand, et Sidonie Deroubaix, 29 ans, tisserande. — Pierre Tegedhoff, 27 ans, *cordonnier*, et Léonie Stevens, 26 ans, tailleuse. — Décès du 3 janvier. — Pauline Deweer, 62 ans, Hôtel-Dieu. — Charlotte Coudyser, 26 ans, servante, Hôtel-Dieu. — Julie Dubucquoy, 1 an, Hôtel-Dieu. — Edmond Devooght, 7 ans, rue de Toulouse. — Zulma Meschaert, 21 jours, rue des Filatures, 69. — Marie Duhamel, 82 ans, à l'Hospice.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 3 janvier 1886. — *Versements : Roubaix* : 140 déposants, 22 nouveaux, 28,245 ». Succursale Lannoy : 30 déposants, 4 nouveaux, 2,610 ». Succursale Croix : 7 déposants, 2 nouveaux, 1,091 ». Total des versements : 31,946 ».

Remboursements : Roubaix : 89 remboursements effectués, 20,089 50. Succursale Lannoy : 4 remboursements effectués, 655 ». Succursale Croix : 1 remboursement effectué, 20,67. Total des remboursements : 20,765,15.

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix, par MM. E. Lecomte-Screpel et J. Dujardin, directeurs. A Lannoy, par M. Séverin-Herbaux. A Croix, par MM. Eugène Caen et Louis Lepers.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING. — Séance du 3 janvier. Somme versée à Tourcoing, par 129 déposants, dont 17 nouveaux, 27,328 fr. ». Somme versée à Halluin, par 18 déposants, dont 0 nouveau, 3,330. Somme versée à Linselles, par 7 déposants, dont 0 nouveaux, 4,855. Somme versée à Roncq, par 9 déposants, dont 2 nouveaux, 1,213. Somme versée à Bondues, par 3 déposants, dont 2 nouveaux, 3300. Somme versée à Bousbecque, par 5 déposants, dont 0 nouveau, 55. Total des recettes de la semaine : 40,381 fr. ».

Remboursements : à Tourcoing, à 184 déposants, francs 22,612,55. A Halluin, à 2 déposants, 58 ». A Linselles, à 11 déposants, 531 ». A Roncq, à 2 déposants, 955,». A Bondues, à 6 déposants, 6,515,74. A Bousbecques, à 0 déposant, ».». Total des remboursements de la semaine fr. 28,465,29.

Administrateurs du mois de janvier 1886 : A Tourcoing, MM. François Masurel et Gaspard Desurmont. A Halluin, M. Bailly-Carette. A Linselles, M. H. Dumortier. A Roncq, MM. L. Decottignies et J. Manestier. A Bondues, M. A. Pollet. A Bousbecque, M. Delle-Leroux.

Le caissier, A. PAILLARD.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 28 déc. 1885 au 2 janv. 1886

1° Laines peignées mécaniquement 2.218 colis, 238.817 k. 2° laines blousses » colis, »,»» k ; 3° laines filées 468 colis, 59.037 k ; 4° Soies 25 colis, 1749 k ; 5° Cotons 333 colis, 37.774 k ; totaux : 3.044 colis pesant ensemble 328.377 k.

Décreusage 38 1/2 opérations. Titrage 220 1/2 opérations

Le directeur de la Condition publique de Roubaix, A. MUSIN.

CONDITION PUBLIQUE DE TOUCOING. — *Mouvement du mois de décembre 1885.* —

11.820 colis laine peignée, 1,344,994 k. 300; 1.723 colis laine filée, 165,556 k. 100; 151 colis blousses, 14.430 k. 300; 420 colis de coton, 43.100 k. 200 Total : 13.117 colis pesant ensemble 1.567.031 k. 300.

Mouvement du mois correspondant de l'année précédente. 9.285 colis de laine peignée, 1,078.512 k. 800; 1.809 colis de laine filée, 176.809 k. 100; 307 colis, de blousse, 28.320 k. 400; 429 colis de coton, 47.752 k. 200; Total : 11.830 colis pesant ensemble 1.331.465 k. 500. — Il y a donc, pour 1885, une différence en plus de 236,565 k. 800.

Tirage, 221 opérations; décreusage, 74 opérations

Le Directeur par intérim, ALFRED CORRMANT.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Richard CLIQUET-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julie-Nathalie-Joseph FLORIN, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1886, à l'âge de 76 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 5 courant à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 6 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 72.

Les amis et connaissances de la famille Henri LAINE-PECQUEUR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Caroline PECQUEUR, veuve de M. Henri LAINE, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1886, à l'âge de 80 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mardi 5 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 165.

Les amis et connaissances de la famille BRIET-D'HALLUIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph BRIET, ancien bourgmestre, veuf de Dame Sosaline-Therese D'HALLUIN, décédé à Evregnies, le 2 janvier 1886, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 7 courant, à 10 heures 1/2, en l'église d'Evregnies. Les Vigiles seront chantées le mercredi, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de la place. — L'*obit pro Mois* sera célébré le lundi 11 février, à 10 heures 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DEVYS-SIMON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Virginie SIMON, veuve de M. Jean-François DEVYS, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1886, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le present avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 5 courant, à 4 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, place du Sacre-Cœur, 83, estaminet du *Grand Saint-Luc*, à 3 heures 1/2.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 7 janvier 1886, à 10 heures, pour le repos de l'ame de *Monsieur* Amedée PROUVOST, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Marguillier de la paroisse Saint-Martin, pieusement décédé à Roubaix, le 11 décembre 1885, dans sa 69e année, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — *Des obits seront célébrés en la même église* : le vendredi 8 janvier, à 10 heures, obit de Messieurs les Marguilliers de la paroisse Saint-Martin, et le samedi 9 janvier, à 8 heures, obit des membres de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul. — Un Obit sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le lundi 11 janvier à 10 heures.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Obits solennels Anniversaires seront célébrés en l'église d'Hem, le mardi 5 janvier 1886, à 9 heures 1/2 et 10 heures, pour le repos des ames : de Mademoiselle Julie-Sophie TENEUL, décédée à Hem, le 16 mai 1884, dans sa 21e année, et de Dame Apolline-Désirée BOUILLIET, décédée à *Hem*, le 5 janvier 1883, dans sa 51e année, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les familles Boussemart-Rouneau et Carpentier-Milescamps feront célébrer un Obit solennel Anniversaire en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 5 janvier 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Leopold-Joseph ROUNEAU, veuf de Dame Louise BULTEAU, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1884, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — A VIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

L'affaire de l'hôpital Beaujon à Paris.— Un acte d'inconcevable crusuté, qui a eu des conséquences mortelles, s'est déroulé la nuit dernière à l'hôpital Beaujon. Chaque nuit, les sœurs qui dirigent les services de cet hôpital font deux rondes dans toutes les salles. La nuit dernière, à 11 heures 1/4, la Sœur Saint-Charles constata qu'un des lits de la salle Saint-François était vide.

La sœur appela aussitôt l'infirmier placé comme veilleur dans la salle et lui demanda où se trouvait le malade qui occupait le lit. L'infirmier, nommé R... balbutia à cette demande. Son attitude semblant étrange à la sœur, celle-ci le pressa de questions. Enfin, l'infirmier s'écria :

— Eh bien ! le voilà, votre malade !...

Et en même temps, il ouvrit la porte d'un petit réduit de un mètre cinquante de profondeur servant à déposer du charbon. La sœur aperçut alors dans ce réduit, le malade, un vieillard de 63 ans, M. Guerdon, demeurant rue de Clignancourt, qui était presque inanimé. Des soins furent prodigués au malheureux, et le directeur de l'hôpital, M. Joly, aussitôt prévenu, fit mettre en surveillance l'infirmier R... en attendant l'arrivée du commissaire de police. Malgré tous les soins, Guerdon n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

M. Créneau, commissaire de police, s'est rendu à huit heures du matin à l'hôpital Beaujon et a ouvert une enquête, qui a abouti à l'arrestation de l'infirmier. Cet individu, âgé d'une quarantaine d'années, était depuis deux mois infirmier à l'hôpital Beaujon. Après avoir changé plusieurs fois de service, il était depuis huit jours affecté à la salle Saint-François où Guerdon, atteint d'une hémiplégie, occupait le lit 19. L'état du malade était assez grave pour inquiéter le docteur Guyot, qui le soignait.

M. Guerdon fils, qui était venu voir son père le jour du premier de l'an, l'avait trouvé assez mal. Toujours est-il qu'au milieu de la nuit, le malade, se sentant pris d'un besoin que sa paralysie l'empêchait de satisfaire, dut appeler le veilleur pour lui demander le bassin. Cette brute, qui se trouvait en état d'ébriété, au lieu de satisfaire au désir du malade, le tira hors de son lit, et, sous prétexte que ses cris l'importunaient, le poussa dans le réduit au charbon et l'y tint enfermé.

M. Créneau, après avoir mis R... en état d'arrestation, a prévenu le parquet. A quatre heures et demie du soir, M. Benoit, juge d'instruction, s'est rendu à l'hôpital Beaujon pour recueillir les dépositions des malades et des témoins de ce drame lamentable.

TRIBUNAUX

La 10e chambre du tribunal correctionnel de la Seine, présidée par M. Bartholon, jugeait hier un commis-greffier du tribunal de la Seine, nommé Lebas, accusé d'avoir abusé des secrets du cabinet de M. Doppfer, le juge d'instruction qu'il assistait.

Les faits n'auraient rien d'intéressant, s'ils ne se rapportaient à une des affaires financières qui ont eu le plus de retentissement depuis krach : je parle du procès du banquier Mary Raynaud, fondateur de la *Banque de la Bourse*, condamné par le Tribunal de la Seine pour infraction aux lois sur les sociétés, aujourd'hui gracié et libre.

M. Mary Raynaud a été tenu, cela est hors de doute, au courant de tous les actes de la procédure dirigée contre lui, et cela d'une façon complète, absolue, pour ainsi dire au jour le jour. C'est qu'il avait pour avocat Me Lenoël, sénateur influent, ami particulier de M. Martin-Feuillée, et si je cite ce dernier nom, c'est que les pièces lues à l'audience d'hier par les avocats ne laissent aucun doute sur l'intérêt que le garde des sceaux d'alors portait au procès, et sur les entretiens répétés que l'ancien ministre de la justice a eus avec Me Lenoël, en dehors et à l'insu du procureur de la République.

Le parquet affirme cependant que M. Mary Raynaud ne s'est pas contenté d'avoir des informations quotidiennes au moyen de ces influences extérieures au palais. Il l'accuse d'avoir soudoyé, dans le même but, le propre greffier de son juge d'instruction, et c'est par cette raison que Lebas, M. Mary Raynaud et un ex-remisier de ce dernier, nommé Baillet, comparaissaient hier devant la 10e chambre, sous la prévention de violation du secret professionnel, et de complicité.

Il y a quelques jours, Lebas comparaissait déjà devant le jury, sous l'inculpation de détournements dans l'exercice de ses fonctions. Eloquemment défendu par Me Demange, il fut acquitté. C'est un pauvre diable chargé de famille, obéré par les dettes de la succession paternelle, et auquel on les cent-vingt-cinq francs par mois qui constituaient son traitement, ni les cinquante *francs mensuels* qu'y ajoutait obligeamment M. Doppfer ne pouvaient suffire pour élever les siens. Le matin, avant de venir au Palais, Lebas, en était réduit à faire le métier de revendeur de fruits et de légumes.

M. le président Bartholon interroge l'ancien commis-greffier :

D. Vous extorquiez de l'argent aux personnes intéressées à des procès, en leur promettant votre appui. C'est ainsi que vous avez obtenu des fonds d'un négociant, M. Langevin, qui avait porté plainte contre un de ses associés. Vous lui avez écrit pour lui demander 200 francs, M. Langevin a cru qu'un filou avait pris votre nom, et il a porté la lettre à M. Doppfer.

Ce dernier vous a mis à la porte, mais vous l'avez *ému en lui parlant de vos jeunes enfants, et il vous a* pardonné. M. Langevin, revenant quelques jours plus tard dans le cabinet du magistrat, a été stupéfait de vous voir toujours en fonctions, vous lui avez répondu que vous étiez tout puissant, et c'est alors que vous avez obtenu de lui un prêt d'argent en lui promettant de faire avancer son affaire.

Arrivons à l'affaire Mary Raynaud. Vous êtes prévenu d'avoir tenu ce dernier, votre co-inculpé d'aujourd'hui, au courant de tous les actes de l'information dirigée contre lui ? — R. J'ai communiqué des renseignements à un de mes amis, M. Baillet, qui désirait obtenir de M. Mary Raynaud une place de remisier. J'ignore l'usage qu'il en a fait.

D. Mais, vous-même, vous êtes allé deux fois chez M. Mary Raynaud ? — R. J'ai accompagné Baillet, qui montait chez lui. Je suis allé aussi une fois chez son avocat, Me Lenoël.

D. Vous avez livré notamment à Mary Raynaud une commission rogatoire donnée par M. Doppfer à M. Dulac, commissaire aux délégations judiciaires ? —R. Je la lui ai lue seulement.

D. Vous lui avez également fait connaître son renvoi en police correctionnelle ? — R. J'accompagnais Baillet.

D. Vous êtes besogneux, vous empruntiez à tous les témoins, M. Mary Raynaud était riche... que vous a-t-il donné ? — R. Rien.

D. Que vous a-t-il promis ? — R. De me venir en aide si j'avais besoin de lui plus tard.

D. Vous étiez un solliciteur intrépide, un emprunteur sans pudeur. Ce n'étaient pas des promesses qui pouvaient vous satisfaire...

Baillet est interrogé à son tour :

D. Comment avez-vous connu Lebas ? — Il y a quatre ou cinq ans, à l'occasion d'un procès auquel j'étais mêlé. Quand est survenu l'affaire de M. Mary Raynaud, Lebas m'a demandé si je le connaissais. Je me mis en rapport avec Mme Mary Raynaud (son mari était alors détenu). je transmis à cette dame d'abord, puis à M. Mary Raynaud, quand il ont été mis en liberté provisoire, des renseignements, d'ailleurs généralement sans intérêt que Lebas me communiquait au Palais, en me demandant de l'argent.

D. Avez-vous vu M. Mary Raynaud donner de l'argent à Lebas ? — R. Jamais.

D. Mais vous en avez remis à Lebas de la part de M. Mary Raynaud ? — R. Oui, et aussi de ma poche.

D. N'avez-vous pas vu chez M. Mary Raynaud le dossier *entier* de son procès ? — R. Non.

D. Vous l'avez déclaré à l'instruction devant M. Guillot, et vous l'avez signé.

Pendant l'information actuelle, M. Mary Raynaud s'était renfermé dans un silence absolu relativement à la source des renseignements qui lui étaient communiqués. Il avait seulement déclaré qu'ils ne lui venaient ni de Lebas ni de Baillet. Son attitude n'a pas varié à l'audience ; il se renferme dans le même mutisme et déclare n'avoir jamais donné un centime au commis-greffier.

M. Dulac, commissaire de police aux délégations judiciaires :

M. Doppfer est venu m'annoncer lui-même l'envoi d'une commission rogatoire dans l'affaire Mary Raynaud. *Avant que cette commission ne me fût parvenue*, je recevais de province une lettre de l'avocat du prévenu (Me Lenoël, sénateur), qui m'expliquait la substance de la commission et m'engageait à ne pas l'exécuter actuellement.

Il serait fâcheux de commenter cette simple déposition. Mais que penser de ces messieurs de l'opportunisme, amis du Garde des sceaux, qui viennent pour ainsi dire se mettre en travers du Parquet et arrêter l'exécution des mandats de justice !

Les autres témoins sont des financiers, amis de M. Mary Raynaud, qui ont été tenus, eux aussi, au courant de tous les actes de la procédure, non par le greffier Lebas ou son ami Baillet, mais, disent-ils, *par d'autres personnes ayant des relations directes avec le ministère de la justice*. Un d'entre eux, M. Brunaudin, a connu le renvoi en police correctionnelle cinq jours avant que M. Doppfer n'en eût signé l'ordonnance ! Cette information lui venait, déclare-t-il, *des régions les plus élevées*.

M. le substitut Bouloche soutient la prévention. Il requiert une peine sévère contre Lebas, qui avait cessé, moyennant finances, d'être l'auxiliaire de la justice pour devenir l'auxiliaire des accusés, et qui promenait les pièces les plus confidentielles du cabinet du juge au somptueux hôtel de l'avenue du Bois de Boulogne qu'habitait Mary Raynaud.

Me Demange plaide pour Lebas. Il soutient spirituellement cette thèse originale... qu'il ne saurait y avoir de violation de secret professionnel là où il n'y avait plus de secret, puisque M. Mary Raynaud, par ses toutes-puissantes amitiés, savait d'avance tout ce qu'il voulait savoir, en dehors du modeste greffier. Il ne faudrait pas cependant, s'écrie Me Demange, poursuivre les petits *et laisser les grands impunis !*

Me Laguerre présente la défense de Baillet brave garçon, dit-il, ancien caissier de la *Banque européenne* de M. Philippart, et titulaire d'une caisse dont il n'avait pas les clefs, de telle sorte qu'il n'y pouvait même serrer son déjeuner, comme le caissier du *Nabab*. (Rires).

M. le président interrompt ici la plaidoirie de Me Laguerre, ce que signifie que « la cause est entendue » et que Baillet, simple intermédiaire est, dès à présent, acquitté.

Enfin, Me Oscar Falateuf, au nom de M. Mary Raynaud, soutient que son client n'avait pas besoin de l'humble commis-greffier pour être tenu au courant de son procès. Me Falateuf donne lecture d'un nombre considérable de dépêches dans lesquelles les noms sont en toutes lettres, y compris celui de M. Martin-Feuillée, le garde des sceaux du temps, que malgré son désir d'être discret, l'avocat a laissé, involontairement sans doute, s'échapper à demi de ses lèvres.

Le Tribunal a remis à huitaine le jugement de cette affaire, dont la moralité est qu'un prévenu sait tout ce qu'il veut savoir... au nez et à la barbe du parquet, quand il est en bons termes avec les gros bonnets de l'opportunisme.

Je reprends donc ici, pour conclure, la phrase de Me Demange : « Si l'on pouvait faire une justice équitable, et poursuivre tous ceux qui ont parlé, ce n'est pas seulement un malheureux commis-greffier qui viendroit s'asseoir devant les juges de la 10e chambre. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La crise ministérielle

M. de Freycinet a dîné hier à l'Elysée avec Mme et Mlle de Freycinet, mais il paraît qu'on n'a pas parlé politique.

Toutefois les journaux officieux annoncent que la journée d'aujourd'hui ne se passera pas sans que l'on sache définitivement si M. de Freycinet accepte ou non de former le ministère.

Voici une liste qu'une indiscrétion aurait livrée à l'Événement. Nous la donnons à titre de document

Présidence du conseil et intérieur, Floquet. — Affaires étrangères, de Freycinet. — Justice, Goblet. — Instruction publique, Lockroy. — Finances, Sarrien. — Travaux publics, Sadi Cornet. — Commerce, Dautresme. — Agriculture, Bazille.— Marine, Amiral Aube. — Guerre, général Davout.

Chez M. J. Grévy

Paris, 4 janvier. — M. le Président de la République a reçu hier Taïeb bey et le général Carré de Bellemare.

La question des protectorats

Le *Figaro* nous dit ce matin que si M. de Freycinet conserve le ministère des affaires étrangères, la direction de la politique en Annam et au Tonkin *lui sera certainement confiée*.

M. de Freycinet tient, en effet, par dessus tout, d'après notre confrère, à avoir dans ses attributions ce protectorat, ainsi que celui de la Tunisie et de Madagascar.

On peut donc, dès à présent, considérer comme certain ce changement dans la direction de notre politique coloniale.

La conséquence, c'est l'organisation très prochaine d'un gouvernement civil placé sous les ordres immédiats du ministère du quai d'Orsay : c'est la nomination d'un résident général civil, revêtu de pleins pouvoirs, qui sera envoyé à Hué dans le courant du mois de janvier. Enfin, c'est le rappel, à très bref délai, du général de Courcy.

Les élections municipales de Paris

Les journaux annoncent que le parti ouvrier du 18e arrondissement présentera M. Joffrin, ancien conseiller municipal, comme candidat pour l'élection du quartier Clignancourt en remplacement de M. Songeon.

Les futurs évêques

M. Gouthe-Soulard, curé de Saint-Pierre-de-Vaise, à Lyon, a été mandé, ces jours derniers, au ministère des cultes. La succession de Mgr Forcade, à l'archevêché d'Aix, lui a été offerte; car l'entente entre le Saint-Siège et le Gouvernement français sur le choix de sa personne semblait déjà établie. M. Gouthe-Soulard a accepté.

Mgr Goussail, évêque d'Oran, serait transféré à Perpignan.

Enfin M. Soubrier, curé-archiprêtre de la cathédrale d'Alger, depuis 1872, serait nommé à Oran.

Le général Lopez Dominguez à Paris.

Madrid, 4 janvier. — Le général Lopez Dominguez a définitivement accepté l'ambassade de Paris. Il se rendra ici aussitôt après la clôture de la session parlementaire.

Son acceptation rallie complètement à la dynastie, le seul parti dont la force et l'influence pouvaient créer de sérieux embarras au nouveau cabinet.

M. Lopez Dominguez est, sans conteste, la plus importante personnalité de l'opposition. Le nouvel ambassadeur sera un des membres les plus marquants du corps diplomatique.

L'exposition de 1889

On se rappelle que le ministre du commerce avait interrogé dernièrement les présidents des principales chambres syndicales sur un point précis d'une question qui devient palpitante : celle de l'exposition de 1889.

L'exposition doit-elle être *internationale* ou *nationale* ?

La majorité des chambres syndicales a répondu qu'elle est favorable à une exposition universelle et internationale.

Voici le document adressé au ministère par l'Union syndicale de Bordeaux :

« L'Union se prononce à l'unanimité, sans restriction aucune, pour que l'Exposition de 1889 soit internationale et universelle, et qu'il soit réservé dans cette grande manifestation nationale la plus large part possible à l'initiative privée. »

La neuvaine de Ste-Geneviève

Paris, 4 janvier.— La profanation du temple de sainte Geneviève a eu pour effet de donner plus d'éclat aux manifestations que le peuple de Paris organise chaque année à pareille époque, en l'honneur de sa gardienne.

C'est par milliers que les pèlerins se sont rendus hier non seulement à Saint-Etienne-du-Mont, où est le tombeau de la sainte, mais encore à Nanterre sa ville natale, et dans les différentes paroisses où sa glorieuse mémoire est le plus vénérée.

Les Anglais au Soudan

Londres, 4 janvier. — D'après un dépêche officielle d'Abri, en date du 2 janvier, le général Butler, actuellement à Earame, à 20 milles au sud d'Abri, annonce que les pertes de l'ennemi, dans le dernier combat, ont été beaucoup plus sérieuses qu'on ne le supposait d'abord. Il estime que les Soudanais ont eu 600 hommes tués. L'ennemi est en fuite vers Kaibar et Dongola.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La crise ministérielle

Paris, 4 janvier. — Après une nouvelle entrevue avec M. Grévy, M. de Freycinet a accepté la mission de former un cabinet.

Grand Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureaux à 6 h. ; Rid. à 7 h. — Lundi 4 janvier. — Représentation populaire flamande par la troupe du théâtre de Gand.

DE SMEDERSBAAS (LE MAITRE DE FORGES) Toneel spel en 5 bedryven naer tret fransch, de Georges Onnet, traduit par H. Wannyss.

ANNE MIE, Blyapel met zang in een bedryf door M. Destanberg.

Prix des Places : Loges et Baignoires, 2 fr.; Fauteuils d'orchestre, 2 fr.; pourtour, 1 fr.50 ; 1re galerie de face numérotée, 1 fr.00; 1re galerie de côté, 1 fr. 00; 2me galerie, 40 cent.

BUREAU DE LOCATION des places numérotées chez M. Jubé, rue de la Gare, ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir. — Location des autres places au bureau du gérant, rue des Longues-Haies, Hippodrome.

Théâtre de Roubaix (direction de M. Deschamps). Lundi 4 janvier.— UNE CAUSE CELEBRE, drame en 6 actes.— LES DIABLES ROSES, opérette.

Théâtre de Tourcoing (direction de M. Deschamps) Jeudi 7 janvier.— V'LA L'BALLON ! V'LA L'BALLON ! OU TOURCOING HISTORIQUE ET INDUSTRIEL, grande revue locale en 8 actes.

Grand-Théâtre de Lille. — Lundi 4 janvier — NOS INTIMES.— LES SONNETTES.

Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centimes au lieu de 25 :

Antoing, Blaudain, Celles, Comines, Courtrai, Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Havines, Menin, Messines, Mouscron, Moorslede, Néchin, Neuve Eglise, Taintegnies, Templeuve, Tournai, Warneton, Wervicq, Ypres.

INDUSTRIE TEXTILE.— *Agendas et Calendrier de poche des filateurs et tisseurs* à l'usage des fabricants, directeurs, contre-maîtres et employés, année 1885-86, par H. SPENLE, ingénieur, avec la collaboration de L. BIPPER, professeur de filature et tissage.

1re partie : Matières textiles d'origine animale. Matières textiles d'origine végétale. — 2e partie : Principes de filature. — 3e partie : Titrage des fils. Conditionnement. — 4e partie : Filature de laine peignée. — 5e partie : Filature de coton. — 6e partie : Principes de tissage. — 7e partie : Tissage mécanique de laine. — 8e partie : Tissage mécanique de coton. — 9e partie : Etablissement de filatures et tissages. *Comptabilité.* — 10e *partie* : Mathématiques. — 11e partie : Poids des métaux. — 12e partie : Vapeur et chaudières à vapeur. — 13e partie : Décrets et réglements sur les chaudières à vapeur. — 14e partie : Lois ou décrets concernant les enfants dans les manufactures. — 15e partie : Mesures, poids et monnaies. — 16e partie : Renseignements utiles.

Cet agen la, *orné de nombreuses gravures*, vient de paraître. C'est un élégant carnet de poche, titre en or sur le plat, fermoir élastique, poche intérieure.

Prix : 5 fr., reliure ordinaire en percaline ; 7 fr., reliure de luxe en cuir avec tranches dorées (franco par la poste, 0.25 centimes en plus).

Joindre mandat ou timbres-poste pour recevoir par retour du courrier.

Librairie du *Journal de Roubaix*.

DONNEZ DU FER à votre enfant, — disait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel Fer donner à mon enfant ? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le Fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux.

Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

11851

Beuvry, Nord, le 28 mai 1885. Depuis longtemps j'étais atteint de faiblesse d'estomac, l'appétit manquait, le peu que je mangeais ne digérait pas, de là des vomissements presque continuels, les selles étaient irrégulières et pénibles. Trois boîtes de vos merveilleuses Pilules suisses à Fr. 1,50 ont fait disparaître tout cela. Je vous autorise à publier ma lettre, afin que ceux qui souffrent puissent apprécier l'efficacité de vos bonnes Pilules suisses. Duhem; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. 12009d

COMMERCE

LAINES

DUNKERQUE, 4 janvier.

Le steamer *l'Phenician* vient d'arriver de La Plata portant 2,006 balles de laine.

Revue du commerce des Laines sur la place de Marseille en 1885

MARSEILLE, 2 janvier.

C'est encore la baisse qui a prévalu pendant l'année que nous finissons; mais cette baisse n'a pourtant pas été bien importante : nos prix comparés à ceux de 1884 ne présentent en général qu'une différence en moins de 5 à 8 0/0; excepté sur les laines du Maroc qui ont subi une hausse de 8 à 10 0/0; *mais cette augmentation n'a été qu'apparente*, parce qu'elle était largement compensée par un rendement exceptionnel.

Tandis que depuis 1880 nos cours pour les laines communes et mi-fines vont toujours en diminuant progressivement, les prix des laines fines ont subi une baisse bien plus grande. C'est à ce point que les différences de prix qui existaient autrefois suivant les degrés de finesse n'existent plus maintenant; de telle *sorte que l'on paye quelques fois une laine commune* lavée ayant un emploi spécial plus cher qu'une laine lavée mérinos.

C'est que la production toujours croissante des laines fines en Australie, au Cap et à la Plata a bouleversé toutes les bases admises autrefois dans la valeur de la laine; et du train où cela va nous ne pouvons pas prévoir quelles seront les dernières conséquences de l'exagération de la production qui n'a pas de raison pour s'arrêter.

L'année dernière nous signalions comment les sacrifices que le gouvernement français s'était imposé pour se créer un marché en laines d'Australie étaient restés sans résultat ; et comment notre service postal ne se trouvait subventionné qu'au plus grand bénéfice de l'Angleterre. On verra par le tableau ci-après de nos importations que toutes les laines d'Australie importées par nos paquebots ont été de passage, dont *un tiers directement pour la fabrique française* et les deux autres tiers pour Londres. Il en sera toujours ainsi, tant que le fret pour Londres en transbordement ne coûtera pas plus cher que pour Marseille et tant que notre gouvernement accordera aux provenances d'Australie le privilège de l'entrée en franchise quoiqu'en arrivant de l'entrepôt de Londres.

On a généralement admis que la dépréciation de tous les produits agricoles était la conséquence d'une crise commerciale et on s'en console en disant que cette crise est la même sur tous les marchés de l'Europe. Nous pensons que l'on s'illusionne sur la véritable cause de ce malaise général ; cette crise, *qui menace de ruiner notre agriculture*, n'est autre qu'une crise *Economique*. Les confins du monde se sont rapprochés par la facilité des communications; et quand on pense que l'on nous importe aujourd'hui la marchandise de l'Amérique et des Indes meilleur marché que ce qu'elle nous coûte pour être transportée de Marseille à Lyon, on comprend que dès lors la lutte devient impossible ; aussi nous craignons que cette malheureuse situation ne fasse que s'aggraver, Notre crainte est d'autant plus justifiée que nous voyons ceux qui sont à la tête des pouvoirs publics se préoccuper très peu de rechercher les moyens de conjurer cette crise économique. N'avons-nous pas vu dernièrement un de nos ministres de commerce avoir la prudence d'homologuer un tarif, qui a permis à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée cette grande artère de la France, d'augmenter tous ses prix de transport d'environ 50 0/0 ? Alors que la grande préoccupation de nos hommes d'Etat devrait être celle d'obtenir une diminution sur nos anciens tarifs ; alors que les administrateurs mêmes de nos chemins de fer devraient comprendre qu'ils auraient bien plus de profits dans l'abaissement des prix que dans leur surélevation qui fait dévier son trafic.

LE HAVRE, 2 janvier.

Revue du 15 au 31 décembre 1885

IMPORTATIONS

De Buenos-Ayres	3.324 balles	
De Montevideo	75	»
Du Chili	394	»
	3.793 balles.	

DÉBOUCHÉS

2.661 balles	Buenos-Ayres en suint		
282 »	Montevido	»	
2 »	Chili	»	
205 »	Russie	»	

STOCK AU 31 DÉCEMBRE 1885

7.955 Balles :	3.251	B. Buenos-Ayres
	1.360	» Montevideo
	4.611	B. Plata
	460	» Chili
	1	» Rio-Janeiro
	2.823	» Russie

Importations de la quinzaine : 3.793 balles.

Débouchés : Ventes 693 balles. Expéditions 1.757 balles. Total : 2.450 balles.

Stock ce jour : 7.955 balles, dont 4.611 balles Plata, contre 5.479 balles, dont 1.457 balles Plata à pareille époque 1884.

Nous avons eu pendant cette quinzaine un petit courant d'affaires, principalement en Montevideo de qualité moyenne à bonne. En laines de la nouvelle tonte 70 balles Buenos-Ayres ont été réalisées de fr. 145 à 155 pour factures entières ; ces prix sont dans la parité de ceux pratiqués pour les anciennes tontes.

Nos prochaines enchères commenceront le 20 janvier prochain. Les navires en débarquement apportent un choix assez varié de Buenos-Ayres nouvelle tonte qui devra attirer l'attention des acheteurs sur notre marché.

En provenance de Montevideo nous n'avons encore reçu que 75 balles nouvelle tonte en cours de débarquement et dont nous ne connaissons pas la qualité.

Par suite de nouveaux arrivages notre stock de Chili qui offrait peu d'intérêt se trouve porté à 460 balles.

PEAUX DE MOUTON. — Importations : 3 balles Rio-Hacha. — Ventes nulles. — Stock : 6 balles Agneaux Plata et 16 balles diverses.

G. ASSELIN et A. DOUAY.

LONDRES, 2 janvier.

**Ventes publ